



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.01.29/18
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N°18 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles - Contrat de Territoire 2021/2023 – Département de l'Allier – Avenant n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 juillet 2020 portant contrats de territoire 2^{ème} génération,

Vu la délibération n° 2022.07.04/68 du 04 juillet 2022 par laquelle le conseil communautaire a sollicité l'inscription de la Communauté de communes dans un Contrat de Territoire 2^{ème} génération auprès du Département de l'Allier, a adopté le Contrat-type de Contrat de Territoire 2^{ème} génération et a adopté le plan de financement des fiches actions constituant le Contrat de Territoire 2^{ème} génération avec le Département de l'Allier,

Vu le Contrat de Territoire 2^{ème} Génération signé le 28 novembre 2022 entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité d'adapter le plan d'actions et le plan de financement des projets inscrits au sein du Contrat de Territoire 2021/2023,

Vu les crédits inscrits ou à inscrire au budget,

Il est exposé :

- La Communauté de communes a signé un Contrat de Territoire 2021/2023 avec le Département de l'Allier, sur la base d'un plan d'actions communautaires composé de 6 fiches actions. Une enveloppe d'un montant total de 1 514 968 € a été allouée par le Département pour participer au financement de ces projets.
- Afin de réaliser quelques ajustements sur les actions en cours, il est proposé de solliciter auprès du Département de l'Allier un avenant n°1 au Contrat de Territoire.

Ainsi, les modifications apportées à l'avenant n°1 sont les suivantes :

- Abandon des actions suivantes :
 - o Aménagement de la ZAC des fontaines,
 - o Modernisation de la piscine de Dompierre
 - o Modernisation de l'équipement culturel Préhistorama.
- Réduction des crédits pour l'action Parking atelier des Vernisses avec une dépense éligible totale de 87 725,50 € HT
- Modification du financement de l'action Aménagement Maison de santé Varennes/A. avec une dépense éligible totale de 4 952 557,50 € HT.

Il est présenté un tableau récapitulatif des fiches actions (et leurs plans de financement) inscrites au présent avenant n° 1 au Contrat de Territoire.

Descriptif projet	Montant du projet (estimation)	Participation Département contrat 2021/2023	% CD03
Aménagement Maison de Santé Varennes s/A.	4 952 557,50 €	1 467 965,40 €	29,64%
Parking atelier des Vernisses Diou	87 725,50 €	15 404,60 €	17,56%
Aménagement parking communautaire rue du 4 septembre Varennes s/A.	180 000,00 €	31 598,00 €	17,55%
TOTAL	5 220 283,00 €	1 514 968,00 €	29,02%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire 2021/2023 à signer entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le Département de l'Allier, comme présenté ci-dessus,
- d'adopter le plan de financement des fiches actions tel qu'il est présenté à l'assemblée communautaire et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1 au Contrat de Territoire 2021/2023 et tout document se rapportant à l'affaire.

P.E.C

Le Président,

